

Information relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux publiée en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEF-MEDEF

Information sur la rémunération de Conrad Keijzer, ancien Directeur Général

Éléments de rémunération de Conrad Keijzer (Directeur Général jusqu'au 21 octobre 2019)

Le Conseil d'Administration d'Imerys du 12 février 2020 s'est réuni pour statuer sur les recommandations du Comité des Rémunérations concernant la rémunération due à Conrad Keijzer au titre de ses fonctions de Directeur Général au cours de l'année 2019 (soit la période du 1^{er} janvier au 21 octobre 2019) ainsi que sur les conséquences de la cessation de celles-ci en date du 21 octobre 2019.

☐ Rémunération fixe pour 2019

A titre de rappel, la rémunération fixe brute pour 2019 s'est établie à 643 478 euros (soit 800 000 euros sur une base annuelle).

☐ Rémunération variable pour 2019

Le Conseil d'Administration du 12 février 2020 a déterminé le montant de la rémunération variable de Conrad Keijzer pour 2019, qui lui sera versée en 2020 sous réserve de l'Assemblée Générale du 4 mai 2020.

La rémunération variable a été déterminée sur la base de la rémunération fixe brute 2019, comme indiqué ci-dessus, et de l'atteinte des critères quantitatifs et qualitatifs qui avait été fixés par le Conseil d'Administration courant 2019.

Ainsi, la rémunération variable brute pour 2019 s'établit à 188 796 euros.

☐ Prime d'impatriation pour 2019

Conrad Keijzer bénéficiait d'une prime annuelle d'impatriation, égale à 30 % de sa rémunération fixe et variable due au titre de cet exercice.

Au titre de 2019 et sur la base de la rémunération fixe brute et de la rémunération variable brute indiquées ci-dessus, la prime d'impatriation brute s'établit à 249 682 euros. Compte tenu des sommes déjà versées au cours de l'exercice 2019, soit 379 030 euros, la somme à restituer par Conrad Keijzer s'élève à 129 348 euros.

☐ Attribution gratuite d'actions

A titre de rappel, le Conseil d'Administration des 4 mai 2018 et 10 mai 2019 a attribué à Conrad Keijzer, en sa qualité de Directeur Général, respectivement 30 000 et 65 000 actions gratuites, toutes soumises à une condition de présence et à des conditions de performance.

Compte tenu de la cessation de ses fonctions de Directeur Général le 21 octobre 2019, soit avant le terme de la période d'acquisition desdites actions, le Conseil d'Administration du 12 février 2020 a constaté la perte par Conrad Keijzer du bénéfice de l'intégralité de ces 95 000 actions gratuites.

❑ Indemnité de départ

Le contrat de mandataire social de Conrad Keijzer prévoyait le versement par la Société d'une éventuelle indemnité de rupture due en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci.

Compte tenu du désaccord entre le Conseil d'Administration et Conrad Keijzer sur la mise en œuvre du plan de transformation du Groupe, le Conseil d'Administration du 12 février 2020 a considéré que les conditions de versement de l'indemnité de départ à Conrad Keijzer étaient réunies.

En conséquence, une indemnité de départ brute d'un montant de 2 239 982 euros est due à Conrad Keijzer, en conformité avec les engagements contractuels et les recommandations du code AFEP-MEDEF.

❑ Engagement de non-concurrence

Le Conseil d'Administration en date du 12 février 2020 a décidé de l'application de l'obligation de non-concurrence de Conrad Keijzer, d'une durée de deux ans à compter de la date de cessation de ses fonctions de Directeur Général, prévue dans son contrat de mandataire social et ce sans contrepartie autre que son éventuelle indemnité de départ, telle que décrite ci-dessus.

❑ Autres avantages

Pour 2019, Conrad Keijzer a bénéficié des avantages en nature suivants : usage d'une voiture de fonction et d'un logement de fonction ainsi que les cotisations pour la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC).

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, avec un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros et 16 300 salariés en 2019, Imerys offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée pour un grand nombre de secteurs, depuis les industries de procédés jusqu'aux biens de consommation. Le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour proposer des solutions basées sur la valorisation de ses ressources minérales, des minéraux de synthèse et des formulations. Celles-ci apportent des propriétés essentielles aux produits de ses clients et à leurs performances, comme par exemple réfractarité, dureté, conductivité, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, absorption, ou hydrophobie. Imerys s'inscrit dans une volonté affirmée de développement responsable en particulier pour contribuer à l'émergence de produits et procédés respectueux de l'environnement.

Analystes/relations investisseurs :

Vincent Gouley : +33 (0)1 49 55 64 69

finance@Imerys.com

Contact presse :

Claire Garnier : +33 (0)1 49 55 64 27

Hugues Schmitt (DGM Conseil) : +33 (0)1 40 70 11 89
